



Compte rendu intersyndicale du CDAS du 28/09/2021

En réponse à la lecture de notre liminaire intersyndicale, le Président a apporté les éléments de réponse suivants :

Nous sommes toujours en période de vigilance dans le cadre du COVID.

Nous sommes dans un contexte de réformes à la DGFIP mais aussi dans les autres administrations, accompagnées par les Directions.

Le président a pris bonne note de nos observations et les fait remonter à la Centrale, qui procèdera à une étude "attentive" de notre liminaire....

1. Restauration collective : point sur le RIA et les REFI par les présidents des associations et point sur le restaurant de l'insee

Le président du restaurant du Havre a fait une présentation de la Situation sur le Havre :

Le nombre de repas a fortement baissé : 23000 repas en 2019, 14000 en 2020 et 6700 au 31 juillet 2021.

La jauge est revenue à la normale à ce jour, avec une capacité de 80 rationnaires (elle était de 20 pendant la pandémie).

Le nombre de repas en moyenne par jour était de 112 en 2019, 68 en 2020 et 47 en 2021.

Avec le COVID, le développement du télétravail, les collègues ont changé leurs habitudes. La Centrale a versée une subvention de fonctionnement au restaurant et une aide aux petites structures permettant au restaurant du Havre d'avoir une trésorerie permettant d'avoir un fonctionnement assuré sur 10 / 12 mois.

En perspective, le restaurant pourrait avoir un peu plus de rationnaires

avec l'arrivée des collègues de la Trésorerie Municipale à la fin du 1er trimestre 2022.

Cependant, des collègues y mangeaient déjà.

Le président a lancé l'idée d'une terrasse pour le restaurant du Havre. Affaire à suivre...

Point sur le restaurant de l'AGRIA à la cité administrative.

L'AGRIA a 22 salariés et bientôt 20 car deux démissions.

Pendant la crise COVID, le restaurant a fonctionné à mi-effectif.

Les autres étaient en chômage technique.

De 650 repas par jour en 2019, le nombre est tombé à 213 en 2021, avec une reprise autour de 300 repas à compter de septembre.

En plus du télétravail et de la crise COVID, l'AGRIA doit subir les travaux de rénovation de la cité administrative. Pour rappel, 223 collègues de la DDTM ont déménagé dans d'autres locaux et ne mangent plus à l'AGRIA. Ils devraient revenir en janvier 2022.

En janvier, il y aura aussi une nouvelle organisation de la salle de restaurant puisque les nouveaux locaux seront livrés; La salle aura une capacité de 480 rationnaires pour 1800 fonctionnaires. Ce que les OS dénoncent depuis le début du projet....

Pour faire face à cette situation, l'AGRIA envisage d'élargir les horaires de restauration de 11h15 à 13h45.

Au plan budgétaire, en 2019, l'AGRIA avait servi 153000 repas.

90000 étaient budgétés en 2021. En réel au 31/08, seuls 39500 repas ont été servis.

D'où un déficit d'environ 80000 €.

Pour pallier ce déficit, une subvention d'équilibre sera demandée aux administrations.

De plus une nouvelle grille tarifaire est mise en place à compter du 1er octobre avec une facturation au plat.

Nous avons alerté le président de l'AGRIA sur cette tarification: Pour que les rationnaires reviennent, cela doit se traduire par une baisse du prix du repas sans augmentation par rapport à la situation antérieure.

Le président a indiqué que sous l'indice 480, ce serait une baisse de 21 centimes, mais au dessus, une augmentation de 1 à 6 centimes.

... A voir dans la pratique...

Le président a terminé sa présentation par un point sur la fusion des deux restaurants : l'AGRIA et celui de la préfecture.

Nous avons indiqué que cela ne devait pas se faire au détriment des rationnaires, ni au détriment des salariés des associations.

La fusion des deux associations devraient être effective au 1er trimestre 2022,

Le président a indiqué que le préfet était favorable à une consolidation du système d'association en régie directe.

Et une cafétéria sera installée mais pas effective dès l'ouverture de la nouvelle salle.

Autre point important : L'AGRIA sera fermé à priori du 6 au 21 décembre prochain pour la livraison par l'entreprise des locaux.

Nous avons donc posé la question au président de la solution qui serait apportée aux rationnaires pendant cette période.

Le président a répondu que le sujet était en discussion et que les administrations tentaient de réduire ce délai de 15 jours.

Nous reposerons prochainement la question.

Pour finir sur la restauration, nous avons eu un point sur le restaurant de l'INSEE.

Le restaurant de l'INSEE a réouvert début 2021. En accord avec le prestataire de restauration, a été mis en place une prestation réduite "1 seul agent de restauration, un nombre de couverts par jour réduits, frais fixes inchangés". Jusque fin août, il y a eu entre 15 et 20 agents par jour (au lieu de 50 avant COVID!!).

Depuis septembre, le prestataire a demandé de reprendre le contrat initial : 1,5 agents de restauration, 50 repas attendus par jour et des frais fixes.

Le nombre de repas servis par jour a augmenté (un peu) environ 25 repas par jour.

Il y a un peu plus d'agents en présentiel car le télétravail reste très largement répandu.

Un point de situation sera fait fin octobre avec le prestataire ainsi qu'avec l'administration de l'INSEE.

Si le nombre de repas servis par jour n'augmente pas à nouveau, des solutions devront être envisagées : nouveau contrat, nouvelle forme de restauration...Encore bien flou...

2. Approbation du procès verbal du 28 mai 2021

Le PV a été adopté à l'unanimité par les organisations syndicales.

3. Présentation du compte rendu annuel de l'action sociale et du service social année 2020.

Les assistantes de service social (ASS) ont présenté le compte-rendu d'activité du service social pour l'année 2020.

Les ASS interviennent sur le territoire de Seine-Maritime pour un effectif de 2501 agents actifs et 2595 retraités.

Les ASS ont constaté une baisse d'activité notable sur toute la période du confinement et notamment une baisse, voire une absence d'intervention sur le volet professionnel, qui avant la crise sanitaire, était en hausse.

Les effets du confinement ont provoqué une hausse significative des interventions des assistantes sociales s'agissant des souffrances psychiques et tensions familiales.

Compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de confinement, les ASS ont indiqué avoir été positionnées dès la mi-mars 2020 en télétravail en mode « dégradé », sans accès à l'application SISS (système d'information du service social) et donc aux dossiers sociaux et sans accès à leur documentation professionnelle.

L'absence d'un accès à leur logiciel a ainsi limité les mises à disposition, alors que le confinement impliquait de maintenir un lien social plus fort pour les personnes fragiles et isolées.

Les missions d'accompagnement des ASS ont continué d'être exercées principalement par téléphone et/ou messagerie (continuité dans l'instruction des demandes d'aide financière).

Compte tenu de l'impossibilité de se connecter à leur application SISS, les ASS ont regretté de ne pas avoir pu contacter davantage de personnes en difficultés pendant la période de confinement.

S'agissant des agents accompagnés par les ASS, les données indiquent qu'il s'agit principalement d'un public majoritairement féminin (84%) et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 55/64 ans.

Les domaines d'intervention principaux sont en matière de santé, de budget et de vie professionnelle.

Les ASS ont ensuite détaillé les différentes problématiques traitées lors des entretiens.

En matière de santé, elles ont indiqué qu'en 2020, elles ont orienté plus d'agents vers des psychologues (40% pour des motifs d'ordre professionnel).

Elles sont intervenues également en matière de vie familiale (séparations, divorces, soutien aux personnes dont les parents vieillissent, violences familiales ou conjugales), de logement et de budget.

Les ASS ont indiqué que l'année 2020 marquait une nouvelle tendance :

S'agissant des bénéficiaires d'accompagnement des ASS par statut administratif, pour la première fois, les agents de catégorie A sont plus représentés que les agents de catégorie B.

Par ailleurs, pour la première fois également, les motifs de sollicitation des ASS sont pour les actifs majoritairement des motifs d'ordre professionnel (devant les problématiques de santé, de vie familiale, de logement ou de budget).

Les assistantes sociales indiquent clairement que la mise en place du nouveau réseau de proximité à la DGFIP (NRP), les réorganisations de services et la dégradation des conditions de travail sont des éléments importants à prendre en compte.

Lors de la déclaration liminaire, les organisations syndicales ont indiqué avoir alerté depuis de nombreuses années sur les conséquences des suppressions de postes et des restructurations de service sur la santé des agents. Les ASS constatent en effet de plus en plus de situations de souffrance et de mal être au travail (stress, perte de sens dans le travail).

[Les craintes soulevées par les organisations syndicales depuis des années s'avèrent être désormais des faits douloureux retranscrits dans ce rapport 2020 du service social.](#)

Les ASS ont clôturé leur intervention en alertant le CDAS sur une problématique récurrente qui touche certains agents en longue maladie.

Les ASS soulignent en effet que les administrations tardent à prendre en compte le passage en demi-traitement et que certains agents continuent de ce fait de percevoir un salaire à plein traitement pendant plusieurs mois avant la mise en place du demi-traitement.

Les agents concernés se retrouvent donc à être ponctionnés a posteriori sur un salaire déjà à demi traitement. Les ASS indiquent que ces prélèvements sont effectués (par le CSRH) sans information préalable ni de possibilité d'échelonnement.

Compte tenu des situations dramatiques rencontrées, les ASS insistent sur l'obligation de trouver une solution rapide à ces situations inhumaines qu'elles ont rencontrées à plusieurs reprises.

Les organisations syndicales sont déjà intervenus sur cette problématique. Mais en vain. Les CSRH, même si elles doivent proposer des échelonnement, ne le font pas.

Quand les Directions nous entendront-elles ?

4. Crédit d'Actions Locales. Point sur les actions 2021.

Les opérations sur l'arbre de Noël sont lancées : le spectacle, les cadeaux, les e-chèques, la commande de jouets.

Peu de succès pour les offres de sorties avec l'office de tourisme de Rouen ainsi que la sortie au zoo. Le spectacle de Disney, reporté en janvier 2022, a bien fonctionné.

Pour la fin de l'année 2021, les organisations syndicales ont voté :

- une aide aux permis de 150 euros dans la limite de 15 dossiers pour la conduite accompagnée.
- des billets pour le parc Disney avec une forte participation des crédits locaux du CDAS dans la limite de 300 billets valable jusqu'en mars 2022.
- une sortie "Paris en liberté" .

L'action lancée pour une séance de sophrologie : les tranches de Rouen et du Havre ont bien fonctionné, et moins pour le site de Dieppe.

Concernant l'arbre de Noël, les séances sur le Havre sont complètes ainsi qu'une sur Rouen.

Les spectacles auront lieu le 27 novembre sur Rouen et le 1er décembre sur le Havre.

La déléguée nous a informés que les salles de Rouen et du Havre où se déroulaient les spectacles ne seront pas disponibles en 2022 car en travaux. Il faudra donc trouver une solution alternative.